

ABONNEMENT

Saumur : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 16 Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c. Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 17 JANVIER

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Toujours de mauvaises nouvelles du Tonkin :

« ... Quoique la mort de M. Paul Bert, dit une correspondance, n'ait amené aucune complication, jamais les troupes de la division d'occupation n'ont eu tant à faire. Partout on se bat sur la frontière du Quang-Si et du Yunnan, contre une véritable invasion de bandes d'anciens réguliers et irréguliers chinois. Dans la haute rivière Noire, on a fort à faire contre les partisans de l'ancien roi d'Annam, qui, sous les ordres de l'ancien régent Thuyet, nous occupent depuis longtemps. Enfin, sur la frontière sud, dans la province de Than-Hoa, l'ex-roi d'Annam en personne dirige l'insurrection. Voilà, en quelques mots, la situation. On voit qu'elle n'est pas brillante. Les insurgés minent sourdement nos régiments de tirailleurs tonkinois à coups de barres d'or, de piastres et de dignités. Ils font désertir les hommes avec armes et munitions (un fusil vaut 50 piastres, soit 240 fr.; un paquet de cartouches, 4 piastre; une tête d'officier 4 ou 2 barres d'or, etc.) Certains postes ont pu être livrés à l'ennemi, et ce n'est que par un hasard vraiment providentiel que les complots n'ont pas abouti. »

La maison de France a célébré, hier dimanche, le soixante-cinquième anniversaire de la naissance de S. A. R. le prince Henri d'Orléans, duc d'Aumale.

Monsieur le Comte de Paris a adressé à M. le curé d'Eu une somme de mille francs pour les pauvres.

L'Institut de France a reçu de S. A. R. le duc d'Aumale une réponse très gracieuse

à la lettre de remerciements qui lui avait été adressée à l'occasion de la donation de Chantilly.

Monsieur le Comte et Madame la Comtesse de Paris sont attendus incessamment à Madrid. Leurs appartements sont déjà préparés au Palais-Royal. Ils séjourneront peu de temps dans la capitale de l'Espagne et se dirigeront vers Lisbonne. La famille royale ira recevoir Leurs Altesses à la gare, mais on ne leur rendra pas les honneurs militaires, Monsieur le Comte de Paris ayant manifesté le désir de voyager dans le plus strict incognito.

LES FUNÉRAILLES DE M. BERT

Samedi, à l'occasion des funérailles de M. Paul Bert, la préfecture d'Auxerre, la mairie, les écoles, tous les monuments publics étaient pavoisés de drapeaux voilés de crêpe.

Quand le cercueil est arrivé à la gare, très peu de personnes s'y trouvaient. Le corps a été déposé sur un catafalque dressé à cet effet. Une garde d'honneur a été mise auprès.

Quand le train amenant les autorités de Paris est arrivé, la musique militaire s'est fait entendre.

Les ministres sont allés déjeuner à la préfecture, puis la cérémonie a commencé au carrefour Vauban où se trouvait le catafalque. C'est là que la série des discours a commencé.

La température était très froide et la cérémonie s'en est ressentie d'une manière sensible.

L'AUDACE DE FERRY

Voici une nouvelle extraordinaire. Parmi les membres de la Chambre désignés pour assister aux obsèques de Paul Bert, figure M. Jules Ferry. C'est l'Union des gauches qui a décidé cela. Outre le bureau, la délégation était composée de la fine fleur des opportunistes : MM. Spuller, Etienne,

Emmanuel Arène, Raynal, etc., ayant à leur tête cet homme qui inventa le Tonkin pour le malheur de la France comme pour le malheur de Paul Bert.

LA NEIGE. — Depuis près de quinze jours, il neige à Rodez presque continuellement. Les coteaux qui dominent la ville sont recouverts d'une épaisse couche blanche. Cette couche atteint plus d'un mètre de profondeur sur l'immense plateau du Larzac ; le courrier n'est plus distribué et il n'existe plus aucun moyen de locomotion dans ce pays transformé en Spitzberg.

Le roulage entre Milau et Lodève est interrompu et tous les attelages sont en détresse à Lacavalerie, au Caylat, à l'Hospitalet.

Dans l'arrondissement d'Espalion, le service des postes ne se fait que difficilement et à grands renforts de chevaux. Toutes les lettres arrivent avec des retards considérables, et, quant aux voyageurs, ils se gardent bien, depuis le 4<sup>er</sup> janvier, de s'engager dans la montagne.

De tous les départements du Midi, il y en a peu qui sont aussi uniformément couverts de neige que le Cantal.

Il n'y a guère de cité ou la couche de neige n'atteigne un pied, et presque partout elle est plus haute. Elle s'élève à soixante centimètres dans tout le voisinage du Plomb-du-Cantal, le roi des monts de la Basse-Auvergne qui, comme on sait, a près de 2,000 mètres d'altitude. C'est la première fois depuis vingt ans que l'on observe un pareil phénomène. Aussi, s'il pleut chaque jour du verglas et de la neige, les accidents sont aussi très fréquents.

GRAVES INCIDENTS D'AUDIENCE

PILLAGE ET INCENDIE D'UN HÔTEL

Un procès très important vient de se dérouler devant la cour d'assises de la Seine. Il s'agissait du pillage et de l'incendie de l'hôtel de M<sup>me</sup> Lemaire, à Paris. Le prin-

cipal accusé, l'anarchiste Duval, après s'être emparé d'une somme de 15,000 fr. de bijoux, avait, de concert avec deux complices, incendié les appartements au moyen de pétrole.

Au moment de son arrestation, Duval avait porté huit coups de poignard au brigadier Rossignol.

La dernière audience, que nous racontons ici en détail, a été féconde en incidents d'une gravité exceptionnelle.

L'audience débute par un incident fort vif entre le président et le principal accusé Duval.

— Avez-vous quelque chose à dire sur les débats de l'audience d'hier ? lui demande le président.

— Oui, répond Duval, avec une extrême énergie, oui, vous vous êtes montré vis-à-vis de moi d'une partialité révoltante.

Duval s'arrête sur cette première partie de sa réponse et il continue ainsi sur un ton de menaçante raillerie : « Il faudra changer cela. »

La cour se le tient pour dit et se montre aussi froide devant cette violente exclamation qu'elle a été indifférente hier aux insultes qui lui ont été adressées.

M. l'avocat général Reynaud se lève pour prononcer son réquisitoire d'une extrême sévérité contre Duval.

Il réclame l'exécution rigoureuse de la loi.

Il demande au jury de se montrer impitoyable.

Par contre, en ce qui concerne les deux accusés Houchard et Didier, il est le premier à solliciter les circonstances atténuantes et admet que le jury fasse preuve à leur égard d'une extrême indulgence.

M<sup>e</sup> Laborie, défenseur de Duval, répond avec modération et talent aux griefs énoncés par le ministère public contre son client.

L'avocat sollicite du jury un verdict aussi adouci que les charges relevées contre Duval peuvent le faire admettre.

M<sup>e</sup> Lenoël Zévort présente la défense de Houchard et demande son acquittement.

l'absence de M. le comte de La Roche-Houais me mettait dans un cruel embarras.

Richard lui offrit ses services : il n'entendait absolument rien aux affaires, mais un de ses amis lui avait recommandé un M. Pelletier, rue des Prouvaires, auquel il devait prochainement s'adresser pour ses intérêts personnels ; il lui confierait en même temps ceux d'Antoinette. Celle-ci, bien entendu, approuva d'avance tout ce qu'il pourrait faire. — M<sup>me</sup> Syramin remarquait en souriant leur embarras à tous deux. Elle n'eut pas la cruauté de l'augmenter en les laissant ensemble, elle resta et fit, à peu près, à elle seule, tous les frais de la conversation. Elle parla de leur ancien voisinage, de leurs relations d'autrefois si douloureusement interrompues par la mort de M<sup>me</sup> Duchamp, de cette bonne et franche camaraderie qui amenait familièrement Antoinette dans l'atelier de Richard. De M<sup>me</sup> Syramin, du récent veuvage d'Antoinette, pas un mot : ils avaient hâte, sur ce point, d'oublier et de se reporter aux jours heureux qui allaient se continuer pour eux trois. Ces souvenirs, évoqués par M<sup>me</sup> Syramin, permirent à Antoinette de sortir de sa réserve, tout en satisfaisant sa curiosité.

— Voulez-vous, dit-elle, à Richard, me permettre comme autrefois de passer en revue votre atelier, et d'exercer franchement ma critique ?

— Volontiers, dit-il, mais je me défie un peu de

74 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie LE CONTUMAX

Ce n'était pas la première fois que les paroles du comte, contre lesquelles elle n'osait protester, irritaient Antoinette. Elle supportait avec impatience ces dédains dont Richard était l'objet. Elle craignait que le comte n'eût en vue pour elle quelque parti qu'il chercherait à lui imposer plus tard, et elle se promettait bien cette fois de disposer d'elle-même suivant son cœur. Aussi, en ouvrant la porte à M<sup>me</sup> Syramin, avait-elle un air de vivacité et de résolution que celle-ci remarqua.

— Qu'avez-vous donc ? lui demanda-t-elle, vous êtes affligée du départ du comte ?

— Oui. Il m'a parlé d'affaires, et je n'y entends rien. Il va être absent plus de deux mois, et il m'a rendu cette procuration dont il ne peut plus se charger.

— Je comprends, vous ne savez à qui la confier maintenant.

— En effet... et je me demandais si M. Iriel ne consentirait pas.

— M. Iriel ? oh ! non.

— Vous croyez qu'il refuserait ?

— J'en suis sûre. Mais, si vous vouliez, Richard serait trop heureux...

— Je ne voudrais pas lui donner cet ennui.

— Ce n'en sera pas un pour lui. A moins que vous ne craigniez son inexpérience.

— Le comte m'a dit qu'il n'y avait rien là de compliqué.

— Eh bien, alors rien ne s'oppose... Si vous voulez, je vais dire à Richard de venir s'entendre avec vous.

— Non, non.

— A moins que vous ne préféreriez venir vous-même. Ah ! comme ce serait gentil à vous !... Il y a si longtemps que je ne vous ai vue chez moi !... Depuis plus de trois mois vous n'êtes pas sortie de cette maison.

— C'est vrai.

— Quand faudra-t-il vous attendre ?

— Je ne sais pas... Il est possible qu'il ne faille pas de retard pour ces sortes d'affaires...

— Eh bien, tout de suite, alors !... Venez avec moi ; rien de plus simple. Je vous emmène, et ce soir, je vous reconduis.

— Comme vous êtes bonne ! dit Antoinette.

M<sup>me</sup> Syramin l'aide à s'habiller, et, un instant après, elle sortait ensemble et se dirigeaient vers la rue Notre-Dame-des-Champs.

Cette démarche était, de la part d'Antoinette, une sorte de protestation contre les critiques dédaigneuses du comte. Pendant le trajet, la réflexion lui vint : elle avait honte de sa détermination et elle la regrettait. M<sup>me</sup> Syramin comprenait son embarras, et faisait le possible pour le diminuer.

— Là ! lui dit-elle, quand elles furent arrivées, vous allez rester dans ma chambre. Je vais prévenir Richard ; il est dans son atelier avec M. Iriel.

— Non, dit Antoinette ; je ne veux pas que vous dérangiez M. Richard. Je n'ai qu'un mot à lui dire.

Elle suivit M<sup>me</sup> Syramin et entra avec elle dans l'atelier. Richard achevait avec Iriel une de ses séances dont le bon vouloir de celui-ci ne se lassait pas. A la vue d'Antoinette, il eut peine à retenir une exclamation de surprise et de joie. Il se leva et la salua respectueusement. Le trouble de la jeune femme n'était pas moins grand que le sien ; mais elle feignit de s'apercevoir tout à coup de la présence d'Iriel, et s'informa affectueusement de lui. M<sup>me</sup> Syramin se hâta d'expliquer le motif de la visite d'Antoinette. Iriel se retira discrètement.

— J'ai peut-être trop facilement cédé à la demande de M<sup>me</sup> Syramin, dit Antoinette ; mais





Etude de M<sup>e</sup> BERNARDEAU, notaire à Vernouil.

### A AFFERMER

Pour la Toussaint 1887.

**Le Moulin à eau du Loroux**, sur la rivière du Lathan, commune de Vernantes, usine, bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, prés, terres labourables et pâtures.

Le mécanisme, monté au nouveau système, presque tout neuf, est en parfait état.

S'adresser, pour voir le moulin, à M. MARANDEAU, Joseph, an Loroux, et, pour traiter, à M. BERNARDEAU, notaire à Vernouil. (39)

### A CÉDER

DE SUITE

#### LA BRASSERIE DE STRASBOURG

Située rue Beaurepaire, 3. S'adresser, pour traiter, à M. Ludovic PROUST, 43, rue Dacier. (31)

### ENGELURES

Guérison en DEUX JOURS par le Baume Français Blot

FRUX: 1 FR. 25  
Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN, 25, rue d'Orléans.

Études de M<sup>es</sup> Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, et de M<sup>e</sup> CHASLES, notaire à Angers.

## Vente aux Enchères Publiques

Sur conversion de saisie immobilière,

DE DIVERS

# IMMEUBLES

Comprenant notamment :

## UN VIEUX CHATEAU

ET LA

Propriété du Pinpéan

Plusieurs autres Propriétés, Bâtimens d'habitation et d'exploitation, Verger, Jardins,

PARC, VIGNES, TERRES LABOURABLES, PRÉS, BOIS ET LANDES

Sis communes de GREZILLÉ et de CHEMELLIER.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M<sup>e</sup> CHASLES, notaire à Angers, pour les Immeubles situés commune de Grézillé, à la mairie de cette commune, à midi, les **Dimanches 6 et 13 février 1887**, et, pour les Immeubles situés commune de Chemellier, à la mairie de cette commune, à midi, les **Lundi 14 et Mardi 15 février 1887**, et jours suivants, s'il est nécessaire.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du dix-huit novembre dernier, enregistré ;

Et aux requête, poursuites et diligences de M. Paul Robin, expert-comptable, demeurant rue de la Roë, 36, à Angers, agissant en qualité d'administrateur séquestre, en vertu d'un jugement rendu en audience publique de référé, par le Tribunal civil de première instance d'Angers, le cinq avril dernier, enregistré, de la succession de dame Louise Baudron, veuve de feu M. Grégoire Bordillon, en son vivant propriétaire, demeurant rue Tarin, 31, à Angers, où elle est décédée le quatre mars mil huit cent quatre-vingt-six, poursuivant, ayant M<sup>e</sup> Louis ALBERT pour avoué ;

En présence, ou eux dûment appelés de :

1<sup>o</sup> M. Urbain Priou-Cailleau, propriétaire et expert, demeurant commune de Grézillé, partie saisie, ayant M<sup>e</sup> Félix COQUEBERT DE NEUVILLE pour avoué.

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués par le ministère de M<sup>e</sup> CHASLES, notaire à Angers, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

#### DÉSIGNATION

### IMMEUBLES

Situés commune de Grézillé

1<sup>o</sup> Lot.

Une maison, servant d'écurie avec grenier au-dessus, sise au lieu dit la Butte-de-la-Fosse, ladite écurie louée à M. Vincent Moreau, fermier de M. Séraphin Priou, propriétaire à Grézillé, ladite maison, sise dans un morceau de vigne faisant partie du présent lot, appartenant au dit sieur Priou-

Cailleau, contenant quatre-vingt-dix-sept ares quinze centiares, compris au plan cadastral sous les n° 313, 334 p, 336, 337 et 337 bis, section A, joignant au nord le chemin de la Fosse à Grézillé, au midi un morceau de vigne appartenant audit sieur Priou-Cailleau, au levant Jean Moreau et Séraphin Priou, et au couchant René Moreau et D<sup>ms</sup> Aubineau.  
Mise à prix ..... 1.471 f. 82

2<sup>o</sup> Lot.

Un autre morceau de vigne, sis au lieu dit la Butte-de-la-Fosse, contenant trente-huit ares cinquante centiares environ, compris au plan cadastral sous les n° 335 et 329, section A, joignant au nord l'article précédent, au midi un chemin, au levant Moreau.  
Mise à prix ..... 586 30

3<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de vigne, sis au même lieu de la Butte-de-la-Fosse, contenant environ trent-un ares trente centiares, compris au plan cadastral sous le n° 72, section A, joignant au nord un chemin et l'article suivant, affermé à moitié fruits à M. Vincent Moreau, meunier à la Butte-de-la-Fosse.  
Mise à prix ..... 710 13

4<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de terre labourable, au lieu dit Sous-le-Paillier, contenant environ vingt-trois ares cinquante centiares, compris au

A reporter... 2.768 25

Report... 2.768 25

plan cadastral sous le n° 88, section A, joignant au nord l'article précédent, au midi un chemin, affermé à M. Alexis Buhiron, fermier au Pinpéan, commune de Grézillé.  
Mise à prix ..... 533 92

5<sup>o</sup> Lot.

Un petit morceau de vigne, sis au lieu dit la Butte-de-la-Fosse, contenant environ deux ares dix centiares, compris au plan cadastral sous le n° 336, section A, joignant au nord et au levant la commune de Grézillé, au couchant Maillet-Boisseau, au midi un chemin; ce morceau est affermé à moitié fruits au sieur Vincent Moreau, meunier à la Butte-de-la-Fosse, commune de Grézillé.  
Mise à prix ..... 31 80

6<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de vigne, dit le Fondis, sis au lieu dit la Fosse, contenant environ six ares vingt centiares, compris au plan cadastral sous le n° 470, section A, joignant au couchant Pierre Taillé, au midi le même, au nord Marie Piboué, au levant M<sup>ms</sup> Aubineau. Dans cette parcelle, environ deux ares plantés de vignes, sont affermés à moitié fruits à M. Vincent Moreau, la reste inculte.  
Mise à prix ..... 93 93

7<sup>o</sup> Lot.

La propriété de la Fosse, sise commune de Grézillé, comprenant bâtiment d'habitation, avec jardin, verger et vigne, contenant un hectare vingt-sept ares soixante-dix-neuf centiares, comprise au plan cadastral sous les n° 520, 521, 522, 523, 525 bis, 524 p, 525 et 526, section A, joignant au nord le chemin de Chemellier à la Fosse, au levant un chemin d'exploitation, au couchant le chemin du Pont du-Mont-Céris à la Fosse, au midi un morceau de terre au saisi et divers; dans cette maison, une pièce est occupée par M. Buhiron-Joussel, les vignes sont affermées à moitié fruits à M. Vincent Moreau, meunier à la Butte-de-la-Fosse, commune de Grézillé.  
Mise à prix ..... 3.500 "

8<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit la Fosse, contenant environ quatre-vingt-trois ares quarante-cinq centiares, compris au plan cadastral sous les n° 346, 488, 485, 486 et 406, section A, joignant au nord le saisi et autres; ce morceau est exploité par M. Priou, partie saisie.  
Mise à prix ..... 631 71

9<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de terre et vigne, sis au lieu dit les Bourgoeufs, contenant environ dix ares quatre-vingt centiares, compris au plan cadastral sous le n° 131, section B, joignant au nord le chemin de Grézillé au Thoureil.  
Mise à prix ..... 163 60

10<sup>o</sup> Lot.

Une parcelle de bois, sise au lieu dit le Moulin - Tracas, contenant environ trente-huit ares, comprise au plan cadastral sous le n° 306, section B, joignant au nord Jean Marchais, Laboureur, au midi un chemin,

A reporter... 7.723 21

Report... 7.723 21

au levant Louis Le-cardeux.

Mise à prix ..... 187 66

11<sup>o</sup> Lot.

Un petit bois, sis au lieu dit la Friche à Jeannelon, contenant environ dix ares, quarante centiares, compris au plan cadastral sous le n° 342 section B, joignant au levant le morceau précédent.  
Mise à prix ..... 78 73

12<sup>o</sup> Lot.

Un autre petit bois, sis au même lieu dit la Friche à Jeannelon, contenant environ quatre ares quarante centiares, compris au plan cadastral sous le n° 350 section B, joignant au midi Renou-Diard.  
Mise à prix ..... 33 30

13<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de vigne abandonnée, sis au lieu dit les Hures-aux-Renault près la Possarderie, contenant environ quarante-trois ares vingt centiares, compris au plan cadastral sous le n° 701, section B, joignant au nord la route de Grézillé à Gennes au midi Sauleau et divers. Ces cinq derniers morceaux sont exploités par le saisi.  
Mise à prix ..... 130 90

14<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de vigne, sis aux Brûlots, contenant environ cinquante-neuf ares quatre-vingt-quatre centiares, compris au plan cadastral sous les n° 895 et 896 P, section B, joignant au midi Priou - Séchet, au nord un sentier et Marionneau, exploité par le saisi.  
Mise à prix ..... 543 94

15<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de terre labourable, sis près le cimetièrre de Grézillé, contenant environ trente ares, compris au plan cadastral sous les n° 1 P. et 2, section C, joignant au nord, au levant et au couchant des chemins, au midi le cimetièrre, ce morceau est exploité à moitié fruits, par M. Buhiron l'un des fermiers de Pinpéan.  
Mise à prix ..... 272 70

16<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de terre labourable dit la pièce de l'église, contenant quatre-vingt-cinq ares environ, compris au plan cadastral sous le n° 30 P, section C, joignant au nord le jardin du Presbytère, la V<sup>e</sup> Mémoreau et autres, au levant Séraphin Bonvalet, au midi le parc de Pinpéan et au couchant la pièce de l'église, ce morceau de terre est affermé.  
Mise à prix ..... 3.219 80

17<sup>o</sup> Lot.

Une propriété dénommée La Croix, comprenant bâtiments d'habitation du sieur Priou saisi, d'exploitation, avec toutes leurs circonstances et dépendances, cour et jardin, le tout d'une contenance d'environ cinquante-huit ares, portée au plan cadastral sous les n° 31, 32, 33, 34, 35, 36 P. et 37 P, section C, joignant au nord la pièce de l'église, au levant la pièce de la Glacière au midi Jacques Priou, au couchant la route, au-dessus des servitudes existe un logement occupé par M. Chauveau-Gois-

A reporter... 12.190 24

Report... 12.190 24

Mise à prix ..... 15.000 "

18<sup>o</sup> Lot.

Une autre propriété nommée le Pinpéan, comprenant un vieux château, bâtiments d'habitation et d'exploitation, avec toutes leurs circonstances et dépendances, jardin, parc, grande et petite avenues, terres et vignes, le tout en un seul tenant et entouré de murs, contenant ensemble environ vingt-neuf hectares dix ares quarante-cinq centiares, compris au plan cadastral sous les n° 63, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101 et 102, section C, joignant au nord Pierre Besse, Séraphin Bonvalet et autres, au levant les héritiers Sauleau, et divers, au midi un chemin, au couchant le bourg et un chemin, exploitée par : 1<sup>o</sup> M. René Massonneau fermier à moitié fruits, en vertu d'un bail à lui consenti le 29 octobre 1876, enregistré le 21 décembre 1885, et d'une prolongation dudit bail datée du 10 avril 1885, aussi enregistré le 21 décembre 1885; ce bail devant expirer le 1<sup>er</sup> novembre 1898; 2<sup>o</sup> M. Buhiron Alexis, fermier, à moitié fruits, en vertu d'un bail à lui consenti le 15 janvier 1877, enregistré le 5 mai 1886, et d'une prolongation dudit bail en date du 26 février 1886, enregistrée le 16 mars 1886; 3<sup>o</sup> M. Mathurin Bréhéret, fermier, à moitié fruits, en vertu de deux beaux sous signatures privées à lui consenti, savoir, le 1<sup>er</sup> le 14 février 1886, enregistré le 22 du même mois, et le second, le 14 mars 1886, enregistré le 16 du même mois, le premier bail relatif aux terres labourables devant expirer le 1<sup>er</sup> novembre 1896, et le second relatif aux vignes, après la récolte de 1897.

Mise à prix ..... 80.000 "

19<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de terre labourable, sis au lieu dit le Haba, contenant environ soixante-neuf ares neuf centiares, compris au plan cadastral sous le n° 103 P, section C, joignant au nord le jardin du Presbytère, la V<sup>e</sup> Mémoreau et autres, au levant Séraphin Bonvalet, au midi le parc de Pinpéan et au couchant la pièce de l'église, ce morceau de terre est affermé.  
Mise à prix ..... 2.093 42

20<sup>o</sup> Lot.

Un autre morceau de terre sis au même lieu dit le Haba, contenant un hectare, sept ares, compris au plan cadastral sous le n° 103 P, section C, joignant au couchant Séraphin Bonvalet, au midi le mur du parc de Pinpéan, au levant Pierre Besse, au nord la route de Gennes à Grézillé, affermé à moitié fruits à Buhiron.  
Mise à prix ..... 3.242 10

21<sup>o</sup> Lot.

Un morceau de terre et vigne, sis aux Varennes, contenant en-

A reporter... 92.525 76

(Voir le supplément.)

Report... 92.525 76	Report... 94.380 26	Report... 94.957 68	Report... 95.869 28	Report... 97.192 14
viron dix-sept ares, quatre-vingt dix centiares, compris au plan cadastral sous les n° 526 et 527, section C, joignant au nord Genevaise, au levant Lucien Moriceau, au midi Anne Aubé, affermé à moitié fruits à Mathurin Bréhéret. Mise à prix..... 81 26	nant environ vingt-un ares, quarante centiares, portée au plan cadastral sous le n° 797, section C, joignant au midi le chemin du Sablon à la Genevraye, au nord Huet. Mise à prix..... 64 84	chant une charrière, au midi Pierre Misan-deau, exploité par M. Priou, saisi. Mise à prix..... 34 02	la-Rue, contenant environ soixante-quatre ares, portée au plan cadastral sous le n° 1878, section C, joignant au nord et au midi des chemins, au couchant M. Moriceau et divers. Mise à prix..... 193 32	couchant l'Aubance, au levant et au midi M. Priou saisi, affermé à moitié fruits. Mise à prix..... 777 19
22° Lot. Un morceau de terre, sis aux Varennes, contenant environ huit ares, soixante-sept centiares, compris au plan cadastral sous les n° 549 P, et 553, section C, joignant au nord Renou-Diard, au couchant Marionneau, au midi Renou et autres, affermé à moitié fruits à Mathurin Bréhéret. Mise à prix..... 39 36	30° Lot. Un bois, sis au lieu dit le Bois des ajoncs, contenant environ 25 ares, trente centiares, porté au plan cadastral, sous le n° 833, section C, joignant au levant Alphonse Moreau, au midi un chemin, au carrefour de la Baillie Pointue. Mise à prix..... 114 86	38° Lot. Un morceau de vigne, sis au lieu dit le bois Minet, contenant neuf ares, vingt centiares, porté au plan cadastral sous le n° 1,049, section C, joignant au couchant une charrière, au levant Louis Mauriceau, au midi Pierre Beaumont, exploité par M. Priou saisi. Mise à prix..... 34 77	47° Lot. Un morceau de vigne, sis au lieu dit le Bois-du-Saule, contenant environ six ares quatre-vingt centiares, porté au plan cadastral sous le n° 1913, section C, joignant au levant la commune de Grézillé, au nord et au couchant Laurent Chauvigné, exploité à moitié fruits par Mathurin Bréhéret. Mise à prix..... 84 17	54° Lot. Un morceau de terre, sis au lieu dit les Caillots, contenant environ quarante-deux ares cinquante centiares, porté au plan cadastral sous le n° 149 section D, joignant au levant la commune de Grézillé, au couchant le précédent, au midi le suivant, affermé à moitié fruits. Mise à prix..... 1.287 75
23° Lot. Un morceau de vigne, sis aux Varennes, contenant six ares, soixante-dix centiares, compris au plan cadastral sous le n° 561 section C, joignant au nord Pierre Renou, au couchant le même, exploité à moitié fruits par Bréhéret. Mise à prix..... 30 42	31° Lot. Un morceau de vigne, sis au lieu dit le Bois des ajoncs, contenant dix-sept ares, soixante-dix centiares, porté au plan cadastral sous les n° 860, 861, 868 et 869, section C, joignant au nord le chemin du Sablon à la Genevraye, au levant Gardais, au couchant demoiselles Sigogne, exploitée par M. Bourreau, fermier à moitié fruits. Mise à prix..... 80 39	39° Lot. Une pièce de landes, sise au lieu dit la Baillie-Pointue, contenant quatorze ares cinquante centiares, comprise au plan cadastral sous le n° 1088, section C, joignant au levant et au couchant des chemins, au midi la famille Bréau. Mise à prix..... 21 89	48° Lot. Un morceau de vigne, sis au même lieu, dit le Bois-du-Saule, contenant environ un are quatre-vingt centiares, porté au plan cadastral sous le n° 1929 P, section C, joignant au nord le chemin de La Rue, au midi le chemin du Bois-du-Saule, au levant la famille Dron, exploité à moitié fruits par Bréhéret. Mise à prix..... 14 32	55° Lot. Un autre morceau de terre, sis au lieu dit Le Pâtis, contenant environ dix-huit ares, porté au plan cadastral sous le n° 150 section D, joignant au nord les deux précédents, au couchant l'Aubance, au midi Eugène Guibert, exploité à moitié fruits. Mise à prix..... 545 40
24° Lot. Un morceau de terre, sis à la Haie Jeanne, contenant environ dix-huit ares, dix centiares, compris au plan cadastral sous le n° 712, section C, joignant au nord les héritiers Sauleau, au midi le chemin de la Genevraye, au couchant Bréhéret fermier à moitié fruits, au levant Pierre Guibert. Mise à prix..... 205 50	32° Lot. Un bois, sis au lieu dit le Bois des ajoncs, contenant environ dix ares, quarante centiares, compris au plan cadastral sous le n° 904, section C, joignant au midi un chemin, au levant Girard. Mise à prix..... 47 20	40° Lot. Un morceau de vigne et bois sis au lieu dit le Bois-des-Cadiots, contenant ensemble dix-neuf ares environ, porté au plan cadastral sous les n° 1044 P et 1047, section C, joignant au nord un sentier, Dron et Jacques Vinsonneau, au midi Lucien Mauriceau; la vigne est affermée à moitié fruits à Bréhéret. Mise à prix..... 143 83	49° Lot. Un morceau de vigne, sis au lieu dit le Bois-du-Saule, contenant environ cinq ares vingt centiares, porté au plan cadastral sous le n° 1933, joignant au nord le Chemin-de-la-Rue, au couchant Girard, au levant Chauvigné-Chatelais, exploité à moitié fruits par Bréhéret, fermier. Mise à prix..... 39 58	56° Lot. Un morceau de terre, sis à la Pièce-de-la-Fontaine, contenant environ trente-deux ares, porté au plan cadastral sous le n° 303 P et 304 P, section D, joignant au nord la route de Grézillé à Brissac, au couchant Guibert, au levant Bonvalet, exploité savoir: un jardin par Huet, René, et un champ par Bréhéret. Mise à prix..... 1.454 40
25° Lot. Un morceau de terre, sis à la Haie Jeanne, contenant environ vingt-cinq ares, soixante-dix centiares, porté au plan cadastral sous les n° 723 et 724, section C, joignant au midi le chemin du Sablon à la Genevraye, au nord Marion, au levant Guibert, exploité par René Bourreau fermier à moitié fruits. Mise à prix..... 290 75	33° Lot. Un bois sis au lieu dit le Bois des ajoncs, contenant environ neuf ares, quatre-vingt centiares, compris au plan cadastral sous le n° 906, section C, joignant au levant Girard. Mise à prix..... 44 59	41° Lot. Une pièce de vigne, sise au lieu dit le Petit-Jardin, contenant environ vingt-un ares quarante centiares, portée au plan cadastral sous les n° 1665, 1666 et 1667, section C, joignant au nord D <sup>me</sup> Anne Aubé, au levant Pierre Vinsonneau, au midi D <sup>me</sup> Aubineau, exploitées à moitié fruits par Bréhéret. Mise à prix..... 194 50	50° Lot. Un morceau de terrain, comprenant une cave, cour, terre et vigne, sis au lieu dit la Rue, contenant environ quatre ares cinquante centiares, porté au plan cadastral sous les n° 1947, 1948 et 1949, section C, joignant au levant le Chemin-de-la-Rue, au midi François Beaumont, au nord et au couchant Toussaint-Vinsonneau. Mise à prix..... 6 80	57° Lot. Un morceau de terre, sis au lieu dit l'Enclos-de-la-Friche, contenant environ un hectare cinquante-sept ares cinquante centiares, porté au plan cadastral sous le n° 390, section D, joignant au levant un chemin, au nord Dominique Moron, au couchant Boisse, exploité par Bouhiron à moitié fruits. Mise à prix..... 8.966 10
26° Lot. Un bois sis au lieu dit la Mare, ou bois de la Mare, contenant environ vingt-six ares, quarante centiares, compris au plan cadastral, sous les n° 739 et 740, section C, joignant au nord un chemin, au midi Lecaudeux. Mise à prix..... 399 96	34° Lot. Un morceau de vigne, sis au lieu dit la mère Hacault, contenant quatre ares, quatre-vingt dix centiares, compris au plan cadastral sous le n° 973, section C, joignant au nord Pierre Vinsonneau, au midi la famille Jousset exploité par Bouhiron fermier à moitié fruits. Mise à prix..... 37 09	42° Lot. Une vigne, sise au lieu dit la Butte-Henri, contenant environ trois ares quatre-vingt-dix centiares, compris au plan cadastral sous le n° 1712, section C, joignant au couchant Chauvigné-Chatelais et Massonneau, affermée à moitié fruits à Bréhéret. Mise à prix..... 17 70	51° Lot. Un morceau de vigne, sis au lieu dit la Rue, contenant environ cinquante-deux ares trente-deux centiares, porté au plan cadastral sous le n° 1961 P, section C, joignant au midi le chemin de la Forge à l'Ortie, au couchant Laurent Chauvigné, affermé à moitié fruits à Bréhéret. Mise à prix..... 484 67	58° Lot. Un morceau de terre, sis au lieu dit la Friche, contenant environ quarante-un ares porté au plan cadastral sous les n° 404, 405 et 406 P, section D, joignant au nord M. Gozil-Priou, au levant le suivant, au couchant Cailleau, exploité par M. Priou, saisi. Mise à prix..... 2.583 41
27° Lot. Un bois sis au bois de la Mare, contenant environ quarante-cinq ares, compris au plan cadastral sous les n° 746, 747, 748, 749, 752, 753 et 760, section C, joignant au nord et au midi des chemins et divers et au levant la commune de Grézillé. Mise à prix..... 681 75	35° Lot. Un morceau de vigne, sis au lieu dit la mère Hacault, contenant environ cinq ares, quarante centiares, compris au plan cadastral sous le n° 286, section C, joignant au levant une charrière, au couchant le morceau précédent, et autres, au nord Jean Jousset, exploité par M. Priou, saisi. Mise à prix..... 40 88	43° Lot. Une lande, sise au lieu dit les Galeuzeries, contenant environ quatre ares trente centiares, portée au plan cadastral sous les n° 1779 et 1780, section C, joignant au nord le chemin de la Forge à l'Ortie, au midi D <sup>me</sup> Aubineau. Mise à prix..... 19 52	52° Lot. Un morceau de terre, sis au lieu dit le Barrault, contenant deux hectares soixante-neuf ares, porté au plan cadastral sous le n° 2250 section C, joignant au nord le chemin de Grézillé à la Rue, au midi Girardeau, L. Cauvigné et divers, au levant Lucien Mauriceau, au couchant la route de Grézillé à Louerre, affermé à moitié fruits à Bouhiron et Massonneau. Mise à prix..... 6.500 "	59° Lot. Un morceau de terre, sis au lieu dit la Friche, contenant environ quarante-huit ares vingt centiares, compris au plan cadastral, sous le n° 408, section D, joignant au nord et au levant des chemins, au couchant Gozil et le précédent, exploité par M. Bréhéret. Mise à prix..... 2.583 41
28° Lot. Un morceau de vigne abandonnée, sis au lieu dit les Quintonnières, contenant environ trente-trois ares, vingt centiares, compris au plan cadastral sous le n° 790, section C, joignant au nord un sentier, au midi le chemin du Sablon à la Genevraye, exploité par le Saisi. Mise à prix..... 125 50	36° Lot. Un morceau de vigne, sis au lieu dit la mère Hacault, contenant environ dix-neuf ares, cinquante centiares, compris au plan cadastral sous les n° 978, 980 et 981, même section, joignant au nord Jacques Vinsonneau, Boisseau et autres, au midi Alphonse Moreau, au levant une charrière, exploité par M. Priou, saisi. Mise à prix..... 147 61	44° Lot. Une lande, sise au lieu dit la Coudraie, contenant environ vingt ares soixante centiares, portée au plan cadastral sous le n° 1807 P, section C, joignant au couchant D <sup>me</sup> Aubineau. Mise à prix..... 93 52	53° Lot. Un morceau de terre, sis au lieu dit la Pâture du Sablon, contenant environ vingt-cinq ares soixante centiares, porté au plan cadastral sous le n° 57 section D, joignant au	60° Lot. Un morceau de terre, sis au lieu dit la Friche, contenant environ quarante-huit ares vingt centiares, compris au plan cadastral, sous le n° 408, section D, joignant au nord et au levant des chemins, au couchant Gozil et le précédent, exploité par M. Bréhéret. Mise à prix..... 2.583 41
29° Lot. Une petite brande, sise au lieu dit les Quintonnières, conten-	37° Lot. Un morceau de vigne, sis au lieu dit le bois Minet, contenant environ neuf ares, porté au plan cadastral sous le n° 1,030, section C, joignant au nord Charles Chauvigné, au cou-	45° Lot. Un bois, sis au lieu dit le Bois-Viau, contenant environ soixante-dix-sept ares cinquante centiares, porté au plan cadastral sous les n° 1866 et 1867, section C, joignant au nord Gozil-Priou, au levant Moron, Louis. Mise à prix..... 351 85	61° Lot. Un morceau de terre et vigne, sis au lieu dit la Croix, contenant environ un hectare	A reporter.. 112,993 77
A reporter.. 94.380 26	A reporter.. 94.957 68	A reporter.. 95.869 28	A reporter.. 97.192 14	A reporter.. 112,993 77

<p>Report... 112.993 77</p> <p>neuf ares, porté au plan cadastral sous le n° 409 et 410, section D, joignant au nord, au levant et au couchant des chemins, au midi Jacques Priou, exploité par M. Priou saisi.</p> <p>Mise à prix..... 4.128 72</p> <p>62° Lot.</p> <p>Un morceau de terre, sis au lieu dit la Gravelle, contenant environ seize ares, porté au plan cadastral sous le n° 587, section D, joignant au levant un petit chemin, au couchant l'Aubance, au midi M. Léon Priou, au nord M<sup>lles</sup> Aubineau, exploité à moitié fruits par Bréhéret.</p> <p>Mise à prix..... 363 52</p> <p>63° Lot.</p> <p>Un morceau de terre, sis au lieu dit la Gravelle, contenant environ dix ares trente centiares, porté au plan cadastral sous le n° 699, section D, joignant au nord le même chemin d'exploitation que le précédent, au levant Boureau, Clément, au midi héritiers Boureau, au nord héritiers Baudin, exploité par Bouhiron à moitié fruits.</p> <p>Mise à prix..... 234 01</p> <p>64° Lot.</p> <p>Un morceau de terre, sis au lieu dit la Gravelle, contenant environ soixante-dix-neuf ares quatre-vingt centiares, porté au plan cadastral sous les n° 702 et 703, section D, joignant au nord un chemin, au levant Laurent Chauvigné, au couchant un sentier, exploité à moitié fruits par Bouhiron.</p> <p>Mise à prix..... 1.802 75</p> <p>65° Lot.</p> <p>Un morceau de terre, sis au lieu dit la Gravelle, contenant environ sept ares soixante centiares, porté au plan cadastral sous le n° 771, section D, joignant au levant Guibert, au midi Taillé, exploité à moitié fruits par Bouhiron.</p> <p>Mise à prix..... 172 67</p> <p>66° Lot.</p> <p>Une propriété, comprenant la Prée, le Bigonnet et le haut de l'Allée du château de Pipéan, le tout d'une contenance totale d'environ dix-sept hectares et compris au plan cadastral sous les n° 797, 798, 799, 800 et 801, section D, joignant au nord et au levant des chemins, au midi Lucien Moriceau et au couchant divers, exploité par les fermiers du château de Pipéan.</p> <p>Mise à prix..... 34.000 »</p> <p>67° Lot.</p> <p>Un morceau de terre, sis au lieu dit le Patoué, contenant vingt ares quarante centiares, porté au plan cadastral sous le n° 53, section B, joignant au nord un chemin, au levant M. S. Priou de Rondard, au couchant un ruisseau, formant limite de la commune de Chemellier.</p> <p>Mise à prix..... 463 48</p>	<p>Report... 154.158 92</p> <p>sis au lieu dit le Creux-Chemin, porté au plan cadastral sous les n° 595 et 596 section B, contenant environ quatorze ares, joignant au levant la route n° 40 de Chemellier à Saint-Remy, au nord Jacques Moreau et autres, au couchant Lemasson, et au midi M. Baudin, exploité par M. Priou partie saisie.</p> <p>Mise à prix..... 424 20</p> <p>69° Lot.</p> <p>Un morceau de vigne, sis au lieu dit la Guènerie, porté au plan cadastral sous le n° 838 section B, contenant environ vingt ares soixante centiares, joignant au levant un chemin, au nord un sentier, au midi Fouchard, exploité par Jacques Richaume.</p> <p>Mise à prix..... 624 18</p> <p>70° Lot.</p> <p>Un morceau de vigne, sis au lieu dit les Guériveraux, porté au plan cadastral sous le n° 1122 section B, contenant environ six ares cinquante centiares, joignant au levant et au nord les héritiers Liret, au midi Chiron, et au couchant Jean Jarry, exploité par M. Priou.</p> <p>Mise à prix..... 196 95</p> <p>71° Lot.</p> <p>Un morceau de terre et vigne, sis au lieu dit les Guériveraux, porté au plan cadastral sous les n° 1211 et 1212 section B, contenant environ quatre-vingt-quatre ares, joignant au midi Fouchard, au levant un sentier, au nord Lacroix, exploité par Jacques Richaume.</p> <p>Mise à prix..... 3.181 32</p> <p>72° Lot.</p> <p>Un morceau de terre, sis au bourg de Chemellier, porté au plan cadastral sous le n° 1400 P, section B, contenant environ cinquante-six ares cinquante-dix centiares, joignant au levant V. Denault, au midi Blain, Désiré, et autres, au couchant Grollay, au nord un chemin, exploité par M. René Moron.</p> <p>Mise à prix..... 2.147 79</p> <p>73° Lot.</p> <p>Un morceau de terre en hache, sis au lieu dit la Petite-Sigogne, compris au plan cadastral sous les n° 1468, 1431 et 1463 section B, contenant environ cinquante-quatre ares quatre-vingt-six centiares, joignant au levant Désiré Marchand, au midi un chemin, au couchant Girault Louis et autres, au nord Goisnard Joseph, exploité par Jacques Richaume.</p> <p>Mise à prix..... 2.078 09</p> <p>74° Lot.</p> <p>Un morceau de terre, sis au lieu dit le marais de la Gravelle, porté au plan cadastral sous le n° 1819 section B, contenant environ dix ares, joignant au levant Guoin-Toussaint et au nord Ponceau, exploité par François Prouteau.</p> <p>Mise à prix..... 378 80</p> <p>75° Lot.</p> <p>Un morceau de terre en pépinière, sis au lieu dit le Marais de la Gravelle, porté</p> <p>A reporter... 154.158 92</p>	<p>Report... 163.190 25</p> <p>au plan cadastral sous les n° 1823 P, et 1823 P, section B, contenant environ vingt-trois ares, joignant au levant Moreau Pierre, au midi l'Aubance, au couchant René Vallée, au nord Ponceau, en friche.</p> <p>Mise à prix..... 522 56</p> <p>76° Lot.</p> <p>Un morceau de terre en friche, sis au lieu dit le Marais, porté au plan cadastral sous le n° 2181 P, section B, contenant environ trente-deux ares huit centiares, joignant au midi Taillé, au couchant Ponceau et au nord un chemin.</p> <p>Mise à prix..... 993 84</p> <p>77° Lot.</p> <p>Un morceau de terre, également en friche, au lieu dit les Marais, porté au plan cadastral sous le n° 2171 section B, contenant environ quarante ares quarante centiares, joignant au nord le chemin de Longueville, au levant Breton et Vauvert, au midi l'Aubance.</p> <p>Mise à prix..... 1.224 12</p> <p>78° Lot.</p> <p>Un morceau de terre en forme de hache en friche, sis au lieu dit les Marais, porté au plan cadastral sous le n° 2189, section B, contenant environ cinquante-quatre ares; joignant au midi l'Aubance; au levant Fouchard par la hache et héritiers Liret d'autre bout; au couchant Vauvert et Breton.</p> <p>Mise à prix..... 1.636 20</p> <p>79° Lot.</p> <p>Un morceau de terre coupé par une pièce d'eau, sis au lieu dit les Marais, porté au plan cadastral sous les n° 2.199, 2.202, 2.201 et 2.200, section B, contenant environ un hectare quarante-huit ares, joignant au levant la route n° 40, au midi Jauneau, Marchand et autres, au couchant l'Aubance et un affluent, au nord L. Jauneau, exploité par Augustin Breton.</p> <p>Mise à prix..... 4.484 40</p> <p>80° Lot.</p> <p>Un morceau de terre, sis au lieu dit les Prés clos, porté au plan cadastral sous les n° 1625, 1626 et 1627; section C, contenant environ vingt-quatre ares, joignant au levant le chemin de Chemellier à la Ronde, au midi M<sup>lles</sup> Sigogne, non cultivé.</p> <p>Mise à prix..... 545 28</p> <p>81° Lot.</p> <p>Un morceau de terre, sis au lieu dit les Tourrelleries, porté au plan cadastral sous le n° 1664, section C, contenant environ cinq ares, vingt centiares, joignant au levant le chemin de Chemellier à la Ronde, au midi Godard, au nord Renou, le dit morceau en friche.</p> <p>Mise à prix..... 118 04</p> <p>82° Lot.</p> <p>Un morceau de terre, sis au lieu dit le Marais, porté au plan cadastral sous les n° 1934, 1941 et 1942 P, section C, contenant environ dix-neuf ares, joignant au couchant le chemin de Chemel-</p> <p>A reporter... 163.190 25</p>	<p>Report... 172.714 69</p> <p>lier à la Ronde, au nord Samson et autres au Midi Sauleau, le dit morceau en friche.</p> <p>Mise à prix..... 431 68</p> <p>83° Lot.</p> <p>Un morceau de terre, sis au lieu dit la Racine, porté au plan cadastral sous le n° 1964, section C, contenant environ quarante-deux ares, dix centiares, joignant au nord l'Aubance, au midi Ciret, au levant et au couchant Godard, le dit morceau en friche.</p> <p>Mise à prix..... 956 51</p> <p>84° Lot.</p> <p>Un morceau de terre, sis au lieu dit La Varenne, porté au plan cadastral sous le n° 1974, section C, contenant sept ares, vingt centiares, joignant au levant l'Aubance, au nord la D<sup>lle</sup> Sigogne, au couchant Godard, le dit morceau en friche.</p> <p>Mise à prix..... 163 89</p> <p>85° Lot.</p> <p>Un morceau de terre, sis au lieu dit La Varenne et les Jardins-de-la-Ronde, porté au plan cadastral de ladite commune, sous les n° 1980 et 1986, section C, contenant environ dix-sept ares trente centiares, joignant au nord un sentier séparant de M. Brouiliez, et de M. Godard au levant et au couchant, en friche.</p> <p>Mise à prix..... 404 06</p> <p>86° Lot.</p> <p>Une propriété, sise au lieu dit la Basse-Ronde, comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation avec toutes leurs circonstances et dépendances, non habitée, portée au plan cadastral sous les n° 2002, 2001, 1985 et 1984, section C, contenant environ cinquante-sept ares soixante-dix centiares, joignant au couchant le chemin de la Basse-Ronde à Chemellier, au nord un sentier séparant cette propriété d'un morceau de terre à M. Brouiliez, au levant M. Léon Priou, le dit morceau en friche.</p> <p>Mise à prix..... 2.800 »</p> <p>87° Lot.</p> <p>Un morceau de terre, sis au lieu dit Rondard, porté au plan cadastral sous le n° 1994, section C, contenant environ trente-deux ares cinquante centiares, joignant au nord et au levant l'Aubance, au midi M. Léon Priou, le dit morceau en friche.</p> <p>Mise à prix..... 738 40</p> <p>88° Lot.</p> <p>Un morceau de terre, sis au lieu dit les Ouches de Rondard.</p> <p>A reporter... 172.714 69</p>	<p>Report... 177.908 93</p> <p>dard, porté au plan cadastral sous le n° 2064, section C, contenant neuf ares, joignant au levant le chemin de Saulgé à Rondard, au nord Godard, au midi Renou, en friche.</p> <p>Mise à prix..... 204 48</p> <p>89° Lot.</p> <p>Un morceau de terre, sis au lieu dit les Ouches de Rondard, porté au plan cadastral sous le n° 2067, section C, contenant environ dix ares, cinquante centiares, joignant au levant le chemin de Saulgé à Rondard, au midi Legay, au nord Godard, au couchant Viger, en friche.</p> <p>Mise à prix..... 238 86</p> <p>90° Lot.</p> <p>Un morceau de terre, sis au lieu dit le Patoué, porté au plan cadastral sous le n° 2083, section C, contenant environ onze ares, joignant au levant le chemin de Saulgé à Rondard, au couchant un chemin, au midi Samson, exploité à moitié fruits par Bouhiron.</p> <p>Mise à prix..... 249 32</p> <p>91° Lot.</p> <p>Un morceau de terre, sis au lieu dit les Maillées, porté au plan cadastral sous les n° 2181 et 2182, section C, contenant environ vingt-sept ares, soixante-dix centiares, joignant au nord et au couchant le carrefour du Patoué, au midi Séraphin Priou, exploité à moitié fruits par Bouhiron.</p> <p>Mise à prix..... 629 34</p> <p>Total des mises à prix..... <b>185.230 fr. 63</b></p>
--	---	---	--	--

**PROCÉDURE**

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de M. Paul Robin sus-nommé et qualifié, ayant pour avoué M<sup>e</sup> L. ALBERT, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue de la Petite-Douve, n° 7, sur le sieur Urbain Priou-Cailleau, propriétaire et expert, demeurant commune de Grezillé, suivant procès-verbaux de M<sup>e</sup> RENIER, huissier à Gennes, en date des dix-huit, vingt, vingt-un et vingt-deux septembre, quatre, cinq et six octobre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistrés.

Les procès-verbaux de saisie ont été dénoncés à la partie saisie, les vingt-trois septembre et sept octobre mil huit cent quatre-vingt-six, par exploits du même huissier, en date des mêmes jours, aussi enregistrés;

Les procès-verbaux de saisie et les exploits de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur: 1° le vingt-quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-six, volume 41, n° 6 et 7; 2° le onze octobre mil huit cent quatre-vingt-six, volume 41, n° 10 et 11;

Et à la date du dix-huit novembre dernier, le Tribunal sur la requête des parties sus-nommées, a ordonné la conversion de la saisie en vente volontaire par devant M<sup>e</sup> CHASLES, notaire sus-nommé, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi.

*S'adresser, pour tous autres renseignements :*

Soit à M<sup>e</sup> L. ALBERT, avoué poursuivant la vente,  
Soit à M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué de la partie saisie;  
Soit à M<sup>e</sup> CHASLES, notaire à Angers, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

**Signé : L. ALBERT**

Enregistré à Saumur, le dix janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, folio , casse . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris,  
Signé : L. PALUSTRE.

Saumur, imprimerie de PAUL GODDET.

**IMMEUBLES**  
Sis commune de Chemellier

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet  
Hôtel-de-Ville de Saumur,